



**HAL**  
open science

## **Ouvrières agricoles au Maghreb : entre domination, invisibilisation et résistances quotidiennes. Edito du numéro spécial**

Zhour Bouzidi, Nicolas Faysse, Chadia Arab, Pierre-Louis Mayaux

### ► To cite this version:

Zhour Bouzidi, Nicolas Faysse, Chadia Arab, Pierre-Louis Mayaux. Ouvrières agricoles au Maghreb : entre domination, invisibilisation et résistances quotidiennes. Edito du numéro spécial. *Alternatives Rurales*, 2025, h.s. Ouvrières agricoles, 15 p. <10.60569/hsoua-b0>. <hal-05490304>

**HAL Id: hal-05490304**

**<https://hal.science/hal-05490304v1>**

Submitted on 3 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



## **Ouvrières agricoles au Maghreb : entre domination, invisibilisation et résistances quotidiennes**

### **Edito du numéro spécial**

**Zhour Bouzidi<sup>1</sup>, Nicolas Faysse<sup>2,3</sup>, Chadia Arab<sup>4</sup>,  
Pierre-Louis Mayaux<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Université Moulay Ismail, Meknès, ; <sup>2</sup> UMR G-Eau, Cirad ; <sup>3</sup> Institut National Agronomique de Tunisie ;

<sup>4</sup> UMR ESO-Angers, Université d'Angers

Contact : z.bouzidi@umi.ac.ma

### **Introduction**

Au Maghreb, l'agriculture constitue encore, aujourd'hui, un pilier des économies nationales, un garant de la sécurité alimentaire et un grand pourvoyeur d'emplois. Le Maroc est un cas emblématique de cette importance persistante : le secteur agricole contribuait, en 2022, à plus de 14% du PIB et à près de 30% de l'emploi national, selon les statistiques du Haut-Commissariat au Plan (2022). C'est dans ce contexte que la féminisation du salariat agricole a connu ces dernières années une croissance remarquable. En milieu rural marocain, la plupart des femmes qui exercent aujourd'hui une activité à l'extérieur de leurs domiciles sont des ouvrières agricoles ou de l'agro-industrie.

Les travailleuses agricoles se retrouvent donc au cœur des systèmes de production et des

filières alimentaires du Maghreb. Ce rôle transcende les frontières nationales car ces ouvrières s'insèrent largement dans des circuits de migration circulaire. C'est le cas, par exemple, pour la filière des fruits rouges en Europe du sud, qui fait appel chaque année à une main d'œuvre féminine temporaire en provenance du Maroc. Ces ouvrières sont souvent seules en charge de leur famille quand elles sont divorcées, veuves ou mères célibataires, ce qui est un cas de figure fréquent.

Les conditions de vie de ces travailleuses sont de plus en plus débattues dans les espaces militants. Elles font aussi, parfois, leur apparition dans le débat public - souvent, malheureusement, à l'occasion d'événements tragiques : accidents de transport ou foyers de contamination au début de la crise du COVID 19. En revanche, cet enjeu est encore peu traité par les chercheur.e.s. En Afrique du Nord

comme ailleurs, le monde académique s'est beaucoup intéressé à l'agriculture familiale, perçue comme le "maillon de base" du monde rural et agricole. Il s'est nettement moins intéressé, en revanche, aux autres acteurs du secteur agricole, à commencer par les ouvriers et ouvrières agricoles.

Ce numéro spécial constitue donc, avant tout, une entreprise de « défrichage » intellectuel. Il entend dresser un panorama de la situation des ouvrières agricoles au Maroc et en Méditerranée plus largement (avec des contributions portant également sur l'Espagne, la Tunisie et la France). Il s'attache à rendre visible le quotidien des ouvrières ainsi que les nombreuses tensions qui le traversent. Quelles sont les conditions matérielles de travail, de vie, de santé et de protection sociale de ces travailleuses de l'ombre ? Comment les rapports de genre et de classe se combinent-ils pour engendrer des formes spécifiques de vulnérabilité ? Quelles stratégies de résistance, de négociation et de mobilisation les ouvrières et les organisations militantes mettent-elles en œuvre ? Quels dispositifs institutionnels et quels acteurs de développement s'efforcent de soutenir leurs conditions de vie ? Enfin, quels leviers politiques, juridiques et normatifs peut-on actionner pour susciter des transformations durables de leurs conditions de vie ?

Pour répondre à ces questions, les articles du numéro mobilisent différentes disciplines des sciences sociales, combinées parfois à des analyses juridiques. Tous s'appuient sur des analyses "de terrain" et donnent la parole aux ouvrières elles-mêmes pour décrire et analyser leurs propres conditions de vie. Ce numéro accueille également des témoignages d'acteurs du développement et du milieu associatif qui interviennent à titres divers sur la question. Toutes les contributions cherchent en outre à nourrir le débat sur les politiques publiques à construire, à renforcer ou réformer pour

permettre aux ouvrières de vivre dans la dignité.

## Thématiques abordées

### Axe 1. Le quotidien des ouvrières agricoles : conditions de travail et stratégies d'adaptation

Sept contributions analysent les expériences des ouvrières agricoles au Maroc et en Tunisie, en croisant les dimensions de précarité, de rapports sociaux de genre et de pouvoir, ainsi que les stratégies d'adaptation des ouvrières.

Deux articles s'intéressent aux stratégies d'adaptation que des ouvrières marocaines mettent en place dans un environnement où la contestation ouverte s'avère particulièrement difficile. Dans une étude menée dans la région du Souss, Salhi (2024) montre que, dans un contexte marqué par des relations de travail très dures, les ouvrières déploient des formes de résistance « cachées » : refus implicites, détournements, entraides. Ces pratiques ne prennent pas la forme de mobilisations collectives, mais traduisent malgré tout une volonté de préserver une marge de dignité et d'autonomie dans un environnement contraint. Azim et al. (2025) analysent sous ce prisme le quotidien d'ouvrières agricoles dans des exploitations agricoles capitalistes de la plaine du Saïss. Les ouvrières y développent des stratégies pour supporter la discipline et les hiérarchies imposées, tout en recherchant de petites marges de négociation (horaires, tâches, solidarités entre collègues). Là encore, la logique d'adaptation prime sur celle de la contestation ouverte.

Le témoignage de Hind (Bouzidi et Kchikech, 2025) relate l'expérience d'une famille marquée par le décès de la maman, ouvrière agricole, lors d'un transport vers une exploitation agricole. Il souligne la manière dont un tel accident vient bouleverser une famille qui vivait déjà dans des conditions très précaires, à la fois financièrement et affectivement, car le père non seulement ne contribuait pas matériellement à la vie du foyer, mais était aussi violent. La mère, pourtant, n'avait cessé de déployer différentes stratégies pour obtenir que ses deux derniers enfants soient formellement inscrits à l'état civil, ce qui sera finalement obtenu après sa mort.

Un article et un témoignage portent sur les ouvrières agricoles en Tunisie. L'article de Kouki et al. (2025) s'intéresse aux relations que le travail des ouvrières agricoles les amène à nouer avec différents acteurs. Les réseaux sociaux liés au monde du travail sont connectés avec ceux des communautés de vie, ce qui permet une certaine acceptation locale de leur travail. Cette situation est assez distincte de celle du monde du *Moquef*<sup>1</sup> au Maroc, qui se caractérise par : 1) une coupure entre la socialisation sur les exploitations agricoles et celle dans les communautés de vie des ouvrières, et 2) un regard globalement négatif porté par les communautés de vie sur le travail agricole des femmes. Cependant, dans le rural tunisien, les normes de genre et la structuration hiérarchique du travail agricole participent également à enfermer les femmes dans des positions subalternes, sans capacité d'infléchir fortement les rapports de pouvoir avec les agriculteurs, les intermédiaires et les transporteurs.

Dans le témoignage recueilli par Mazhoud (2025), une ouvrière tunisienne exprime la fatigue physique et psychique accumulée. Son récit met en lumière la permanence de la pauvreté, la dépendance économique au travail agricole saisonnier et l'absence de perspectives de mobilité sociale.

Pris ensemble, ces travaux révèlent : 1) une précarité structurelle persistante, marquée par la faiblesse des rémunérations, l'absence de protection sociale et l'usure corporelle ; 2) l'existence de formes discrètes de résistance et de négociation, mais rarement de mobilisations collectives structurées ; 3) le poids de normes sociales hiérarchiques qui maintient les ouvrières dans des positions subalternes ; et 4) une tension constante entre intégration sociale (via le travail et les réseaux) et reproduction des inégalités de genre et de classe. Ces articles et ces témoignages convergent pour montrer que les marges d'action des ouvrières agricoles ne sont pas nulles, mais qu'elles restent très limitées. Elles se situent moins dans la transformation des structures de pouvoir que dans des tactiques quotidiennes d'adaptation et de résistance silencieuse.

Enfin, deux contributions portent sur les ouvriers agricoles et apportent un regard complémentaire. Le témoignage de Benqasim et Bouzidi (2025) relate la trajectoire singulière d'un jeune ouvrier agricole devenu chercheur. Ce récit met en évidence les obstacles structurels qui limitent habituellement la mobilité sociale dans le monde agricole. Il illustre qu'un chemin alternatif d'ascension sociale est possible, mais qu'il demeure rare et fragile.

---

<sup>1</sup> Un espace de rassemblement des ouvriers et ouvrières agricoles, où les agriculteurs, les intermédiaires et les contremaitres recrutent, tous

les matins, la main d'œuvre pour la journée (Bouzidi et Abdellaoui, 2021).

La note de lecture de la thèse de Lascaux (2024) présente les trajectoires de travailleurs marocains partis en France sous contrat saisonnier. Certains d'entre eux parviennent à transformer cette expérience en levier d'ascension sociale, devenant entrepreneurs agricoles par la suite en France. Les parcours présentés dans ces deux contributions illustrent donc un réel potentiel de mobilité - géographique et social - mais ils soulignent aussi que ce potentiel reste pour l'instant surtout accessible aux hommes.

## **Axe 2. La reconnaissance sociale du métier d'ouvrière**

Les deux articles de Bouzidi et Faysse (2024) et de Lebdaoui et al. (2025) analysent les conditions de travail et de vie des ouvrières agricoles au Maroc, en mettant en lumière leur faible reconnaissance sociale, malgré leur rôle essentiel dans les filières agricoles. Bouzidi et Faysse (2024) mettent en évidence un cumul de marginalisations vécues par les ouvrières agricoles mères célibataires : à la précarité structurelle du travail agricole s'ajoute la stigmatisation sociale associée à la maternité hors mariage. Ces femmes se retrouvent ainsi à la croisée de deux formes d'exclusion (économique et symbolique) et élaborent des stratégies d'invisibilisation choisie pour se protéger du regard social, tout en recherchant dans l'emploi agricole une forme d'autonomie financière et de reconstruction identitaire. Leur situation, bien que fréquente, reste largement ignorée par les dispositifs institutionnels existants.

Lebdaoui et al. (2025) s'intéressent aux trajectoires de femmes vivant dans des quartiers périphériques de Meknès qui, sans bénéficier nécessairement d'un ancrage rural préalable, intègrent le travail agricole pour des raisons principalement économiques. Cet emploi est socialement dévalorisé dans

l'environnement urbain de vie de ces femmes. Malgré tout, celles-ci considèrent l'emploi agricole comme un compromis acceptable, voire préférable à d'autres formes d'emplois précaires. Elles négocient leur insertion professionnelle en tentant de concilier nécessité économique, normes sociales locales et quête de respectabilité, mobilisant des ressources symboliques pour atténuer la stigmatisation.

En dépit de contextes différents, les deux enquêtes révèlent une constante : la reconnaissance sociale du métier d'ouvrière agricole reste limitée, que ce soit du point de vue institutionnel, symbolique ou juridique. Les femmes concernées ne sont pas pour autant passives : elles développent des formes de résistance et de légitimation qui traduisent une capacité d'agir face à des rapports sociaux inégalitaires. Ces travaux soulignent la nécessité d'une meilleure prise en compte de la diversité des trajectoires féminines dans les politiques publiques agricoles et sociales, ainsi qu'une revalorisation du travail féminin dans les espaces ruraux et périurbains.

## **Axe 3. La migration saisonnière : les ouvrières agricoles à la croisée de différents processus de domination**

La féminisation du travail agricole saisonnier constitue un phénomène massif mais longtemps invisibilisé dans les espaces ruraux européens. Sur les terres intensivement cultivées d'Espagne, d'Italie ou de France, les campagnes se peuplent chaque année de milliers de femmes venues d'ailleurs pour répondre à une demande de main-d'œuvre flexible, bon marché et jugée docile. Au croisement des logiques productives globalisées, des politiques migratoires restrictives et des inégalités de genre persistantes, ces ouvrières agricoles incarnent un maillon essentiel de la chaîne

agroalimentaire contemporaine – tout en restant souvent reléguées aux marges du droit, de la reconnaissance sociale et de la protection syndicale.

Parmi les dispositifs emblématiques de cette organisation du travail, les programmes de migration temporaire dits « à la source », tels que ceux mis en place entre le Maroc et l'Espagne depuis le début des années 2000, offrent un terrain d'observation particulièrement révélateur. Dans la province andalouse de Huelva, où la culture de la fraise repose largement sur la main-d'œuvre étrangère féminine, le dispositif des contrats d'origine articule une sélection genrée des travailleuses (basée sur des critères comme la maternité, l'âge ou l'origine rurale) et un encadrement strict de leur mobilité (retour obligatoire au pays d'origine, absence de possibilités de regroupement familial, etc.).

Le témoignage de Khadija (Er-rifaiy, 2025) décrit le vécu d'une ouvrière agricole qui a choisi de partir travailler une saison en Espagne. Khadija travaillait par le passé dans des exploitations agricoles du Tadla. Elle s'est saisie de l'opportunité de ce travail saisonnier en Espagne pour devenir bien plus autonome et construire ses propres projets.

Hellio et Moreno Nieto (2025) montrent comment cette organisation produit aussi une précarité structurelle, souvent justifiée par l'invocation d'une complémentarité économique entre pays et d'un « développement solidaire ». Une note rédigée par Salhi et Bouzidi (2025) présente l'ouvrage *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière au Maroc* de Chadia Arab (Edition En Toutes Lettres, 2018), qui restitue les trajectoires vécues de ces migrantes : leurs espoirs, leurs résistances, mais aussi les contraintes sociales et juridiques, économiques et culturelles qui structurent leur mobilité saisonnière entre le Maroc et l'Espagne. L'analyse met en valeur

l'ambivalence des effets de la migration saisonnière sur l'émancipation : gain de pouvoir économique individuel mais aussi maintien durable de normes de genre et de rapports de dépendance.

Ces travaux révèlent les contradictions fondamentales du modèle de la migration saisonnière féminisée : promesse de dignité et de solidarité, mais réalité souvent faite de marginalisation, fragilité juridique et exploitation déguisée. Ils soulignent que, malgré des progrès législatifs et associatifs, les transformations demeurent lentes et partielles, et que les droits des ouvrières agricoles restent loin d'être systématiquement garantis.

#### Axe 4. Dispositifs institutionnels pour les ouvrières agricoles

Deux articles et trois entretiens analysent plus spécifiquement les dispositifs institutionnels, qu'ils soient portés par l'État ou par des acteurs du développement, cherchant à améliorer les conditions de vie des ouvrières. Arab et Azaitraoui (2024) se penchent sur les relations entre dispositifs d'appui aux femmes rurales au Maroc et les ouvrières agricoles. Depuis une décennie, on observe une montée en puissance des dispositifs d'action publique qui se proposent d'aider les femmes rurales à développer des activités génératrices de revenu. Cependant, si les ouvrières agricoles peuvent en théorie bénéficier de ces aides, celles-ci se focalisent en pratique sur l'appui à l'entrepreneuriat individuel et collectif. Or, cette focale ne correspond en général ni aux besoins ni aux ressources dont disposent les ouvrières agricoles.

Benlarbi et al. (2025) analysent les dispositifs publics d'appui à la protection sociale et aux conditions de travail des ouvrières et ouvriers agricoles au Maroc. Les dispositifs existants sont très diversifiés et incluent, notamment, un

nouveau système d'Assurance Maladie Obligatoire. Cependant, de nombreux défis restent à relever en matière de déclaration, de complexité des démarches et de niveau de prestation. La majorité des ouvrières ne sont pas inscrites à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ce qui les prive d'accès à l'assurance maladie, d'allocations familiales et de droits à la retraite. Par ailleurs, lorsque les ouvrières sont déclarées à la CNSS, les situations de sous-déclaration du nombre de jours travaillés sont fréquentes. Le système de retraite demeure insuffisant, avec des pensions plafonnées à un faible niveau ou une absence de pension pour les travailleurs-euses n'ayant pas pu déclarer un nombre suffisant de jours. Au final les dispositifs peinent à être mis en œuvre dans un secteur où l'emploi est toujours massivement informel.

L'entretien avec Latifa Bouchoua (Bouchoua et Arab, 2025), co-fondatrice de la Fédération des Ligues des Droits des Femmes, présente différentes actions de cette association en faveur des ouvrières agricoles qui travaillent au Maroc ou qui participent au circuit de migration circulaire entre le Maroc et l'Espagne. Ces actions sont de différentes natures : accompagnement, information juridique, formation, plaidoyer. Elles ont permis de nombreuses avancées, telles que la déclaration à la CNSS, le respect partiel du salaire minimum et la reconnaissance des droits sociaux.

L'entretien de l'Organisation Internationale du Travail (Segatti et al., 2025) présente différentes initiatives d'aide à l'entrepreneuriat féminin, en particulier pour les femmes qui sont impliquées dans la migration circulaire entre le Maroc et l'Espagne. Enfin, l'entretien de Laroussi et Azaitraoui (2025) présente l'expérience d'Oxfam Maroc, notamment en termes de renforcement des connaissances et de compétences des ouvrières, et

l'accompagnement de groupes d'ouvrières agricoles à l'inscription à la CNSS.

## Apprentissages transversaux

### Des relations sociales en tension, entre libéralisme économique et représentations traditionnelles du rôle des femmes

Au Maroc, comme dans d'autres pays où la culture patriarcale est toujours prégnante, la société porte un regard souvent négatif sur les ouvrières agricoles - alors que dans le même temps, les acteurs de l'économie agricole mobilisent fortement ces femmes. De ce point de vue, la société marocaine apparaît traversée par une forte tension entre libéralisme économique et normes de genre : les femmes y apparaissent simultanément encouragées et découragées à travailler dans les exploitations agricoles.

Le processus en cours reflète, en cela, les ambivalences plus générales du rapport entre développement du capitalisme et normes de genre. D'un côté, la capitalisation de l'agriculture s'accompagne souvent d'un accroissement de la précarité des femmes, et des violences qui leur sont faites, par rapport au statut dont elles bénéficiaient au sein de l'agriculture familiale (Federici, 2021). D'un autre côté, le capitalisme peut bousculer les préjugés « traditionnels », et a permis une nouvelle entrée massive des femmes sur le marché du travail – une voie de leur émancipation par le biais de l'indépendance économique (Falquet, 2008). Cette émancipation, non planifiée au départ et jalonnée de nombreuses luttes, est pour Nancy Fraser (2011) un cas emblématique de "ruse de l'histoire".

Le travail agricole des femmes peut donc être un moteur de changement social dans le domaine des rapports de genre. S'il s'effectuait dans de (bien) meilleures conditions qu'aujourd'hui, il pourrait renforcer l'autonomie des femmes et leur capacité à négocier des rapports de genre moins inégalitaires. La capacité à faire "ruser" l'histoire une nouvelle fois dépendra de l'action des ouvrières et de leurs alliés au sein de l'Etat et de diverses organisations.

### Des politiques publiques qui n'intègrent pas ou peu la question des ouvrières agricoles

Les différentes contributions montrent que les ouvrières agricoles restent "sous les radars" de nombreuses politiques publiques au Maroc et en Tunisie, et ce pour différentes raisons. Premièrement, les politiques agricoles, très ambitieuses notamment au Maroc, considèrent généralement que leurs bénéficiaires sont les agriculteurs. Le sort des ouvrières semble alors faire l'objet, implicitement, d'une « théorie du ruissellement » libérale, selon laquelle ce qui profite à l'employeur profiterait mécaniquement à ses employé·e·s. Un acteur local marocain l'exprime simplement : "aider le producteur, c'est aider les ouvrières agricoles" (Arab et Azaitraoui, 2024). Cependant, les différentes contributions de ce numéro spécial démentent cette théorie du ruissellement, en documentant l'absence d'amélioration significative des conditions de travail des ouvrières marocaines en dépit de la forte croissance agricole qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

Deuxièmement, la question des ouvrières agricoles est à l'interface de plusieurs ministères. Au Maroc, au moins trois ministères sont impliqués : le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du

Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétence ; et le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille. Cependant, aucun de ces ministères ne dispose de ressources humaines et matérielles suffisantes, au niveau national comme au niveau provincial, pour assumer un leadership sur la question de l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvrières agricoles.

Troisièmement, au Maghreb, les quinze dernières années ont vu un essor de politiques et de projets de développement qui cherchent à promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes rurales. Mais ces projets se sont avant tout concentrés sur la promotion d'activités génératrices de revenu. Les ouvrières sont invitées à se saisir d'opportunités comme entrepreneuses plutôt que comme travailleuses, et en partie en dehors du monde agricole. Dans les faits, cependant, ces activités ne touchent qu'un nombre limité de femmes par rapport à celles engagées dans le salariat agricole (Kouki et al., 2025 ; Arab et Azaitraoui, 2025). Par exemple, si les coopératives de commercialisation des produits du terroir ont acquis une visibilité légitime dans le rural marocain, elles n'impliquent au final qu'un nombre très limité de femmes rurales (Arab et Azaitraoui, 2024).

Quatrièmement, concernant les ouvrières agricoles marocaines en Espagne, les deux contributions de Bouzidi et Salhi (2025) et de Hellio et Moreno-Nieto (2024) illustrent le hiatus persistant entre la reconnaissance de la place économique des ouvrières agricoles et l'absence d'une prise en compte adéquate de leurs besoins spécifiques dans les politiques publiques. Bien que les femmes marocaines constituent une part importante de la main-d'œuvre agricole à Huelva, elles restent fortement exposées à la précarité (salaires bas, absence de couverture sociale, stigmates liés à

l'emploi et le statut de « femme rurale salariée », Bouzidi et Salhi, 2025). De plus, l'analyse du dispositif de recrutement saisonnier des ouvrières marocaines en Espagne montre qu'il tend à « construire légalement la vulnérabilité » de ces femmes dans leurs conditions de logement, droits du travail insuffisants, rapport de dépendance vis-à-vis de l'employeur (Hellio et Moreno Nieto, 2025).

Ainsi, les politiques publiques, tant au niveau national que transnational, sont conçues d'abord pour servir des logiques de production (agriculture intensive, exportations, gestion des migrations) plutôt que pour répondre aux droits, à la sécurité et à l'autonomie des ouvrières agricoles. En conséquence, malgré leur rôle clef dans les chaînes de valeurs agricoles, ces femmes demeurent largement « invisibles » dans les agendas publics : peu ciblées par les dispositifs de protection sociale, peu considérées dans les politiques de genre ou d'emploi rural, et rarement consultées dans l'élaboration de ces mesures.

### **Des dispositifs d'appui aux ouvrières agricoles qui restent lacunaires et peu appliqués**

Les articles pointent l'absence d'intervention publique dans des domaines où elle serait pourtant essentielle. C'est notamment le cas de la régulation des transports collectifs des ouvrières, surpeuplés et dangereux (Arab et Azaitraoui, 2024; Bouchoua et Arab, 2025; Bouzidi et al., 2025). Insuffisants, les dispositifs existants sont aussi largement inappliqués. C'est le cas pour la protection sociale, pourtant très développée sur le papier. Elle se heurte à l'extrême informalité du secteur, largement supérieure à d'autres secteurs de l'économie marocaine comme le relèvent Benlarbi et al. (2025) et Faysse et Bouzidi (2025).

Le droit du travail demeure ainsi peu appliqué. Peu d'exploitations disposent de sanitaires, d'espaces de repos ou de points d'eau potable, ce qui s'avère contraire au Code du travail et affecte directement la santé des ouvrières. L'exposition aux produits toxiques est élevée : l'utilisation intensive de pesticides sans équipements de protection accroît les risques de maladies respiratoires, de troubles cutanés et d'autres pathologies (Arab et Azaitraoui, 2024; Bouchoua et Arab, 2025; Bouzidi et al., 2025). Enfin, les libertés syndicales ne sont guère garanties, l'affiliation à un syndicat étant généralement découragée par les employeurs, ce qui amène les ouvrières à se tenir éloignées des quelques initiatives existantes en la matière. Ces carences s'expliquent par la faiblesse de l'inspection du travail. Dotée de peu de moyens, et subissant de fortes pressions, elle concentre ses efforts sur d'autres secteurs (Benlarbi et al., 2025; Arab et Azaitraoui, 2024; Bouzidi et al., 2025).

En ce qui concerne la migration circulaire des ouvrières agricoles, les accords bilatéraux entre le Maroc et l'Espagne prévoient officiellement des conditions de travail encadrées, un accès à la sécurité sociale espagnole, ou encore un accompagnement administratif (Hellio et Moreno-Nieto, 2025). Dans la réalité, ces dispositifs restent largement théoriques et souffrent d'une application très lacunaire. Les saisonnières font face à des conditions de logement précaires, à des journées de travail éprouvantes, et à une forte dépendance vis-à-vis des employeurs, qui contrôlent aussi bien l'embauche que le logement et les conditions de retour au pays (Bouzidi et Salhi, 2025). L'absence de contrôle effectif sur le terrain et l'impunité des abus laissent les travailleuses sans recours en cas de violations de leurs droits. Cette situation met en lumière un autre aspect du problème : les dispositifs, quand ils existent, sont souvent pensés en termes économiques ou migratoires, sans intégrer une approche sociale et de genre

qui prenne en compte les besoins et droits concrets des ouvrières agricoles.

L'ineffectivité des dispositifs s'explique enfin par le manque de ressources des ouvrières. Nombre d'entre elles, issues de milieux ruraux, sont analphabètes et ont peu d'accès aux informations nécessaires pour bénéficier de ces dispositifs. Cela limite leur capacité à revendiquer leurs droits et favorise l'intériorisation d'une condition vécue comme subalterne. On doit ici souligner les limites auxquelles se heurte l'action de l'État dès lors qu'il ne réfléchit pas systématiquement aux conditions d'accès à ses politiques publiques. A l'ignorance des ouvrières de la part de l'État répond alors l'ignorance de l'État de la part des ouvrières. Il existe enfin le besoin d'une meilleure cohérence entre politiques publiques. De nombreuses ouvrières agricoles ne se déclarent pas à la CNSS de peur de perdre alors l'aide mensuelle d'aide sociale pour les familles les plus démunies (Segatti et al., 2025).

Malgré ce panorama d'ensemble assez sombre, différents entretiens et témoignages dans ce numéro soulignent que certains dispositifs ont permis d'obtenir de bons résultats. Des associations ont organisé des actions d'éducation au droit du travail et de lutte contre l'analphabétisme (Bouchoua et Arab, 2025). Ces dispositifs ont cependant été menés sur des zones spécifiques, à petite échelle, sur une période de temps limitée et avec des financements temporaires. Leur expérience ouvre des pistes prometteuses d'action pour le futur.

## Accompagner la réflexion pour sortir du statu quo

### Implications en termes de politiques publiques

Les différentes contributions proposent de nombreuses pistes d'amélioration pour les politiques publiques à destination des ouvrières. Il peut être utile, ici, de distinguer les stratégies directes des stratégies indirectes, car elles ne mobilisent pas les mêmes acteurs ni ne présentent le même type de défis.

#### Des stratégies d'intervention directe

En matière d'intervention directe, le premier objectif devrait être d'appliquer la loi. A défaut de pouvoir être mise en œuvre immédiatement, celle-ci devrait être au moins considérée comme une "loi d'aspiration", fixant un futur désirable et invitant à bâtir une stratégie pour l'appliquer progressivement (Htun et Jensenius, 2020). Cela concerne, au premier chef, l'inspection du travail. Statutairement, celle-ci devrait bénéficier d'un mandat large couvrant l'ensemble des questions liées au droit du travail, qu'il s'agisse du contrôle des heures travaillées et déclarées ou de la régulation des contrats temporaires. Parallèlement, l'indépendance des inspecteurs devrait être pleinement garantie afin qu'ils puissent exercer leur mission sans subir de pressions, et se sentir libres d'imposer des sanctions dissuasives en cas de travail illégal ou d'entraves à leurs missions. L'inspection devrait aussi disposer de suffisamment de personnel et d'équipements adaptés pour effectuer des contrôles réguliers et efficaces en milieu rural. Pour ce faire, les inspecteurs devraient bénéficier d'une formation spécialisée qui leur permette d'acquérir une connaissance approfondie des particularités et des contraintes propres au secteur agricole :

cela rendra leurs contrôles sur le terrain plus efficaces et mieux adaptés aux réalités du secteur. Au bout du compte, les inspections du travail devront être suffisamment fréquentes, et pouvoir conduire à des décisions suffisamment fortes, pour inciter les exploitations agricoles à respecter le droit du travail.

Cependant, le cadre législatif doit aussi évoluer. C'est par exemple le cas en matière de protection sociale, qui reste pour l'heure peu adaptée aux spécificités du travail agricole. Il s'agirait de développer un régime flexible, qui prenne en compte la saisonnalité du travail, avec des cotisations ajustées et des aides accessibles toute l'année même en cas d'emploi discontinu, par exemple pour les allocations chômage et les prestations liées à l'invalidité ou aux accidents du travail. Dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier, les ouvrier-e-s agricoles pourraient conserver une couverture sociale toute l'année même s'ils ne cotisent pas tous les mois. Ces bénéficiaires auront en outre l'avantage de rendre plus intéressante la formalisation des contrats de travail des ouvrières, et donc d'inciter les ouvrières à la demander. De même, la mise en place de mécanismes de transport sécurisé s'impose afin de réduire les risques liés aux déplacements, souvent dangereux et mal encadrés.

Ces mesures auraient un caractère obligatoire. Mais des actions incitatives sont également à entreprendre. On pourrait songer, par exemple, à instaurer des avantages fiscaux et sociaux pour encourager les employeurs à déclarer leurs ouvrier-e-s, même pour des contrats temporaires. Par ailleurs, de très nombreuses politiques publiques proposent des subventions aux exploitations agricoles au Maroc, souvent gérés par le Fonds de Développement Agricole. Il devrait être possible d'en conditionner l'obtention au respect du droit du travail.

Des incitations peuvent en outre être pensées comme un préalable à une évolution ultérieure. C'est le cas pour le *moquef*, dont la suppression pourrait constituer un objectif de long terme. Pour l'heure, cependant, il constitue un maillon essentiel du lien entre ouvrières et agriculteurs, et il faut donc mettre d'abord sur pied des alternatives opérationnelles intéressantes pour les deux parties : contrats de travail adaptés, avantages fiscaux et sociaux, subventions en contrepartie de pratiques vertueuses.

Pour la migration circulaire, une stratégie d'intervention directe consisterait à renforcer les mécanismes de contrôle dans les pays d'installation (en Espagne), notamment les inspections du travail espagnoles, mais aussi à impliquer plus activement les autorités marocaines, en amont, pour garantir une information fiable sur les conditions de travail en Espagne, une sélection équitable des candidates, et un suivi post-retour. Des actions coordonnées entre les deux États pourraient également viser à assurer la continuité des droits sociaux transnationaux, par exemple en facilitant la portabilité des droits à la retraite ou à l'assurance maladie. Cela suppose non seulement une meilleure articulation des législations nationales, mais aussi des conventions bilatérales contraignantes et vérifiables.

Par ailleurs, les dispositifs publics sont inadaptés ou inexistant pour prendre en compte la situation de mère célibataire que connaissent bien des ouvrières. Il serait important d'adapter les politiques sociales, notamment dans le domaine de l'accès au logement, de la garde et la reconnaissance d'enfants dans les registres de l'état civil, et des soutiens juridiques et psychologiques. De même, la facilitation de l'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle serait utile pour les femmes issues de milieux précaires.

On soulignera, enfin, que le succès de toutes des interventions directes sera tributaire d'un grand effort de connaissance. La réalité des ouvrières demeure mal connue, y compris par l'Etat. Un travail d'enquête doit être entrepris pour cartographier leur présence sur le territoire ; comprendre leurs mobilités, leurs saisonnalités, leurs modalités de recrutement ; recueillir leurs demandes prioritaires ; et bien saisir les contraintes, autant que les marges de manœuvre, de leurs employeurs.

### **Des stratégies d'intervention indirectes**

On doit s'attendre, naturellement, à ce que ces stratégies d'amélioration directe suscitent des oppositions et des réticences de la part des employeurs. Cela explique la pertinence de stratégies plus indirectes, qui pourraient être menées de façon complémentaire aux stratégies directes. Ces stratégies indirectes visent à agir sur les conditions de vie des ouvrières en dehors de l'exploitation agricole, de manière à renforcer ensuite leur position de négociation face aux employeurs. Elles ont leur bien-fondé : on a pu constater, dans de nombreux contextes, que le facteur le plus efficace pour augmenter le prix de la journée de travail agricole était la pénurie de main d'œuvre disponible, qui apparaît lorsque les travailleurs disposent d'alternatives viables.

Les dispositifs de renforcement indirect sont extrêmement variés. On y trouve d'abord les politiques éducatives : appliquer effectivement, dans l'ensemble des territoires ruraux, la scolarité jusqu'à 16 ans, donnerait aux futures ouvrières de meilleures compétences pour leurs interactions avec l'Etat et leurs employeurs. On peut également y inscrire les activités génératrices de revenus, qui améliorent la résilience socioéconomique des ouvrières sur l'ensemble de l'année. Pour produire tous leurs effets émancipateurs, ces activités devraient avoir des volets dédiés spécifiquement aux ouvrières, et qui prendraient en compte des situations de

circulation migratoire comme c'est déjà le cas de quelques initiatives pionnières entre Huelva et le Maroc. On songe par ailleurs à diverses politiques d'accompagnement social -aide juridique, soutien contre les violences- et de formation continue.

Deux autres stratégies sont aussi à mentionner. La première est la protection des efforts d'organisation collective des ouvrières. Elle peut passer par un soutien à l'implantation des centrales syndicales existantes dans les campagnes. Toutefois, les grandes confédérations ont souvent du mal à prendre en compte les réalités spécifiques des ouvrier-e-s agricoles. Il pourrait s'avérer plus prometteur de renforcer des syndicats de travailleurs agricoles, plus proches des réalités de ces derniers et qui ne dépendent pas des grandes confédérations multisectorielles. C'est le cas au Brésil par exemple, où une confédération spécifiquement dédiée aux travailleurs ruraux (la CONTAR) s'est autonomisée en 2015 de la confédération consacrée à la défense des petits agriculteurs familiaux (Galindo et Rosa, 2021).

Enfin, pour veiller à stimuler une culture de la solidarité, l'entrepreneuriat collectif doit être tout particulièrement encouragé. L'entrepreneuriat individuel, lui, tend souvent à produire des subjectivités individualistes, ce que l'on peut observer au Maroc comme ailleurs (Bono, 2010).

Le second champ d'intervention est celui des représentations sociales, qui doivent être bousculées. Comme on l'a vu, les ouvrières demeurent aujourd'hui largement invisibilisées ou déconsidérées. Il revient aux institutions publiques de leur conférer une reconnaissance sociale en y consacrant des rapports publics, des discours et des campagnes de communication. On ne peut qu'espérer, également, que la réalité des ouvrières agricoles soit davantage abordée dans le cursus des écoles d'agronomie, afin que les futurs

ingénieurs fonctionnaires soient sensibilisés au fait que l'agriculture ne se compose pas seulement d'agriculteurs. Il serait aussi intéressant de rendre visibles les travailleuses et les travailleurs agricoles dans les événements agricoles régulièrement organisés au Maroc comme le Salon International d'Agriculture de Meknès.

Les associations et ONG ont un rôle important dans ces représentations et dans les transformations induites par leurs actions (Bouchoua et Arab, 2025 ; Laroussi et Azaitraoui, 2025). Elles contribuent activement, aussi bien au Maroc qu'en Espagne, à développer des actions d'éducation juridique, d'alphabétisation, de soutien psychologique ou encore d'aide à la parentalité pour ces femmes souvent mères célibataires. Ces initiatives, bien qu'à petite échelle, permettent de lutter contre l'isolement des ouvrières, d'améliorer leur accès à l'information, et de créer des réseaux de solidarité transnationaux. De telles interventions pourraient être soutenues par des politiques publiques, à travers des subventions structurelles aux ONG actives dans l'accompagnement des saisonnières, ou par la mise en place de structures d'accueil temporaires dans les zones d'origine et d'arrivée. Par ailleurs, la reconnaissance officielle des acquis de l'expérience (RAE) pour les travailleuses de retour au Maroc pourrait permettre leur insertion dans des parcours de formation ou de reconversion, renforçant leur autonomie économique à long terme.

Ces pistes d'amélioration ne se mettront pas en œuvre d'elle mêmes, par le seul effet de leur force de conviction. Il y a à penser toute une "ingénierie du changement", où autant que le contenu de la politique publique, ce qui compte est qui va la mettre en œuvre et avec quelles ressources, notamment humaines et financières. L'horizon doit être celui de véritables politiques ancrées dans le temps

plutôt que de simples projets aux temporalités limitées.

## De nouvelles perspectives de recherche

Ce numéro spécial a initié des travaux sur une thématique encore peu abordée par les chercheurs. Loin de prétendre avoir fait le tour de la question, il entend être une première étape et stimuler d'autres recherches. Celles-ci s'avèrent nécessaires pour mieux comprendre la condition actuelle des ouvrières, ses évolutions rapides, et pour accompagner la conception de politiques publiques. Nous proposons ci-dessous quelques thématiques qui nous paraissent prometteuses pour de futures recherches.

### Une meilleure rémunération : quel impact sur le secteur agricole et les consommateurs?

Le déficit de politique publique pour encadrer le travail des ouvrières agricoles s'explique en partie par les difficultés d'intervention d'acteurs publics aux moyens limités. Mais il est aussi justifié par un discours de compétitivité économique, selon lequel augmenter la rémunération des ouvrières et des ouvriers conduirait à déstabiliser les filières : en rendant les produits agricoles moins compétitifs à l'international, et en augmentant le prix de vente sur le marché local, auprès de consommateurs maghrébins ayant déjà subi une forte inflation ces dernières années.

Cette objection ne saurait remettre en cause la désirabilité de principe d'une rémunération permettant d'assurer aux ouvrières des conditions de vie décentes. Elle invite, en revanche, à se pencher sur la gestion des impacts de niveaux de rémunération correcte des ouvrières et ouvriers sur les filières agricoles. Il existe un manque d'études

économiques systématiques sur l'impact qu'aurait une meilleure rémunération des ouvriers sur la rentabilité des exploitations, sur celle des intermédiaires, et sur les prix finaux aux consommateurs.

Il conviendrait donc de développer des analyses de sensibilité pour diverses productions et divers circuits de distribution. Leurs résultats donneront une indication de l'ampleur des réformes à accomplir : une meilleure rémunération des ouvrières est-elle facilement réalisable dans le cadre des filières existantes, ou nécessiterait-elle des évolutions plus structurelles des systèmes agricoles ? Quelles seraient, dans ce cas, ces évolutions, et comment les favoriser ?

### **S'appuyer sur des expériences internationales**

Bien des difficultés des ouvrières agricoles au Maghreb ne sont pas propres à la région : elles s'observent dans d'autres pays où le travail agricole est massivement informel (Organisation Internationale du Travail, 2024 ; Devereux, 2020). Or, différents dispositifs ont pu y être testés pour améliorer les conditions de vie des ouvrières et ouvriers. Une analyse de ces différents dispositifs – de leur contenu, de leur mise en œuvre et de leurs effets- serait utile pour accompagner la préparation de politiques publiques.

Un travail de comparaison internationale serait particulièrement utile dans trois domaines. Le premier est celui de l'organisation collective des travailleuses agricoles, qu'elle prenne la forme d'une intégration dans de grandes centrales syndicales ou d'organisations spécifiques. Une analyse de la structure de ces organisations, de leurs activités, de leur environnement juridique et politique, et de leurs résultats fournirait une matière à réflexions bienvenues pour les pays du Maghreb. Un deuxième domaine est la dimension transnationale du salariat agricole,

si prégnante au Maghreb : modalités de recrutement de la main d'œuvre, facilitation des migrations saisonnières, dispositifs de soutien dans les pays d'origine durant les saisons creuses. Le troisième porte sur les dispositifs visant la formalisation progressive du secteur agricole, dans un contexte où les ressources humaines et matérielles des administrations publiques intervenant sur la question du salariat agricole sont toujours fortement limitées.

### **Le salariat agricole: point d'entrée pour aborder des dynamiques plus larges**

La réflexion sur un modèle plus digne pour les ouvrières et ouvriers agricoles gagnera à faire partie d'une interrogation plus globale sur les limites de modèles économiques fondés : sur 1) une mobilité croissante des capitaux, comme le témoigne l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur agricole au Maroc depuis une vingtaine d'années, et 2) une forte mobilité de la main d'œuvre. Ces modèles d'une part privilégient la rentabilité à court terme, avec souvent une prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux. D'autre part, ces modèles reposent sur un partage de la valeur ajoutée entre l'ensemble des acteurs (de l'ouvrier agricole jusqu'à bout de la chaîne de valeur) discutable, aussi bien en Afrique du Nord que dans l'agriculture intensive en Espagne. Réfléchir à des modèles économiques offrant de meilleures conditions aux ouvrières et ouvriers devrait s'inscrire dans une réflexion sur des modèles économiques plus ancrés dans une vision de long terme et l'investissement dans la durée dans un territoire.

## **Références**

Arab C, Azaitraoui M, 2024. [Acteurs de développement et ouvrières agricoles au Maroc. Le cas de la région de Béni Mellal –](#)

[Khénifra](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Azim S, Bouzidi Z, Faysse N, 2025. [S'adapter dans un univers hiérarchisé : expériences d'ouvrières dans des exploitations agricoles capitalistes du Saiss au Maroc](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Benqasim H, Bouzidi Z, 2025. [Un itinéraire improbable, en dehors des chemins habituels : de jeune ouvrier agricole à jeune chercheur](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Benlarbi D, Faysse N, Bouzidi Z, 2025. [Dispositifs d'action publique pour améliorer les conditions de travail et la protection sociale des ouvrières et ouvriers agricoles dans le Saiss au Maroc](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Bono I, 2010. [L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les « Activités génératrices de revenus » à El Hajeb](#). *Politique africaine*, 120(4): 25-44.

Bouchoua L, Arab C, 2025. [La Fédération des Ligues des Droits des Femmes défend aussi les ouvrières agricoles](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Bouzidi Z, El Abdellaoui EH, (2021). [« C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19 : impacts et stratégies d'adaptation](#). *Alternatives Rurales* 8.

Bouzidi Z, Faysse N, 2024. [Être ouvrière agricole et maman célibataire au Maroc: Un double combat en marge de la marge](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Bouzidi Z, Kchikech Z, 2025. [« Il a fallu que ma mère perde sa vie pour que ses enfants soient enfin reconnus »](#). Récit de Hind, fille d'une ouvrière agricole décédée dans un accident sur

[le chemin du travail](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Devereux S, 2020. Violations of farm workers' labour rights in post-apartheid South Africa. *Development Southern Africa* 37(3) : 382-404.

Er-rifaïy A, 2025. [Du besoin à l'autonomie : le parcours d'une ouvrière agricole de retour d'un travail saisonnier en Espagne](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Falquet J, 2008. *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*. Edition La Dispute, Paris.

Federici S, 2021. *Une guerre mondiale contre les femmes. Des chasses aux sorcières au féminicide*. La Fabrique Editions, Paris.

Fraser N, 2011. [Féminisme, capitalisme et ruses de l'histoire](#). *Cahiers du Genre*, 50(1) : 165-192.

Haut-Commissariat au Plan, 2022. [Activité, emploi et chômage, résultats annuels](#).

Hellio E, Moreno Nieto J, 2025. [Le recrutement saisonnier de travailleuses marocaines dans les serres de Huelva \(Espagne\): deux décennies de construction légale de la vulnérabilité](#). *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Galindo E, Rosa MC, 2021. Rural labour unionism in Brazil: the transformations of the National Confederation of Farm Workers (CONTAG). In Jha P, Chambati W, Ossom L (Eds), *Labour Questions in the Global South*, pp. 269-287. Springer, Singapore.

Htun M, Jensenius F, 2020. Aspirational laws as weak institutions: Legislation to combat violence against women in Mexico. In Brinks DM, Levitsky S, Murillo MV, (Eds.), *The politics of institutional weakness in Latin America*, p. pp. 141-160. Cambridge University Press.

Kouki I, Hanafi A, Mazhoud H, Bouzidi Z, Chemak F, Faysse N, 2025. [Relations de travail des ouvrières agricoles en Tunisie: un environnement intégré socialement mais peu](#)

[propice à une évolution des rapports de pouvoir.](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Laroussi A, Azaitraoui M, 2025. [Des champs du Gharb au Maroc à ceux de Huelva en Espagne : les combats d'Oxfam pour les ouvrières agricoles marocaines.](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Lascaux AA, 202. [Ouvriers du Sud de la Méditerranée, entrepreneurs au Nord: les stratégies d'ascension sociale des travailleurs agricoles sous contrat entre la France et le Maroc.](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Lebdaoui K, Bouzidi Z, Faysse N, 2025. [Le choix d'un emploi mal vu mais pas forcément pire qu'un autre: le travail agricole des habitantes de quartiers périphériques de Meknès \(Maroc\).](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Mazhoud H, 2025. [Fatiguée d'être misérable ! Entretien avec une ouvrière agricole à Sidi Bouzid \(Tunisie\).](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Organisation Internationale du Travail (International Labour Organization), 2024. [Extending social protection for workers in Cambodia. A study to understand the characteristics of workers and enterprises in the informal economy.](#) Genève, Suisse.

Salhi S, 2024. [Dans l'ombre du quotidien: la résistance cachée des travailleuses agricoles au Maroc.](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Salhi S, Bouzidi Z, 2024. [Notes de lecture du livre de Chadia Arab.](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.

Segatti A, équipe de l'organisation internationale du travail au Maroc, Bouzidi Z, Faysse N, 2025. [L'expérience de l'Organisation Internationale du Travail pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales](#)

[du Maroc.](#) *Alternatives Rurales*, hors-série ouvrières agricoles.